

Appel à projets 2024 Axe 1 Capacités adaptatives des animaux et des plantes (CAAP) – IRC-SAE

Réponse à soumettre au plus tard le **15 juin 2024**
irc-sae-direction@inrae.fr

Type de projets financés : 2 PROJETS DE RECHERCHES

Objectifs

Les actions de recherche portées dans l'Axe 1 « *Capacités adaptatives des animaux et des plantes (CAAP)* » du Centre International de Recherche sur les AgroEcosystèmes durables (IRC-SAE ex CIR1, CAP20-25) ont pour objectifs d'identifier le déterminisme de la tolérance aux contraintes imposées par le changement climatique, ou à identifier/qualifier cette tolérance. (<https://cap2025.fr/challenges-scientifiques/les-agroecosystemes-durables-dans-un-contexte-de-changement-global/connexion-societale>).

Pour répondre à ces objectifs **trois actions seront conduites dans l'axe 1** :

- Financer des actions de recherche interdisciplinaires favorisant la dynamique de site *via* des contrats doctoraux ou post-doctoraux (avec fonctionnement forfaitaire).
- Mettre en œuvre une animation scientifique dans le périmètre thématique de l'axe 1.
- Financer sur la période 2023-27, 3 ou 4 projets d'intérêt transversal (exploratoires, fronts de science, développements méthodologiques) d'un montant d'environ 30 k€ par projet.

L'objectif de cet AAP « Projet de recherche » s'inscrit dans les objectifs de l'axe1 du IRC-SAE, et vise à soutenir le développement de projets interdisciplinaires et intégrés pour l'identification des mécanismes et processus moléculaires et physiologiques sous-tendant la tolérance ou la résilience des plantes et des animaux au changement climatique, et ce, à l'échelle de l'individu : la plante (dans son couvert) ou de l'animal (dans son environnement) dans leur acception la plus large, c.a.d. en incluant les interactions avec leurs microbiomes. Il s'agit d'identifier le déterminisme de la tolérance aux contraintes ou de qualifier cette tolérance/résilience. En particulier, l'accent est mis sur la compréhension des mécanismes (éco)physiologiques, génétiques et moléculaires de la tolérance. La tolérance est vue comme une caractéristique génétique, morphologique, physiologique, ou comportementale, qui procure un avantage de production, survie ou de reproduction aux individus qui présentent ce caractère, dans un environnement donné.

D'un point de vue finalisé, ces études doivent apporter des connaissances ou des outils pour faciliter le phénotypage et la sélection des végétaux/animaux/microorganismes les mieux adaptés aux contraintes biotiques /abiotiques induits par le changement climatique.

Cet appel à projets de l'axe 1 n'a pas vocation à soutenir des recherches déjà en cours, mais a clairement pour objectif de faire émerger de nouveaux projets de recherche sur les capacités d'adaptation des plantes/des animaux/des microorganismes au travers de **projets de recherches**.

Pour ce nouvel appel d'offre, deux projets de recherches sont ouverts à financement à hauteur de 30k € chacun.

Modalités de l'offre

▪ Critères d'éligibilité

Si l'excellence scientifique représente un élément essentiel dans la sélection des projets, ceux-ci devront, en outre, remplir **un ou plusieurs des critères suivants** :

- Implication d'au minimum 2 Unités de Recherche impliquées dans le projet CAP20-25 ou d'une unité de recherche et un partenaire régional.
- Interdisciplinarité
- Collaboration avec un partenaire académique étranger (non éligible au financement)
- Collaboration avec un partenaire du monde socio-économique de la Région (non éligible au financement)
- Adéquation du projet avec des contraintes spécifiques des filières dans la région ARA

▪ Candidature

Seules les Unités de Recherche impliquées dans le IRC-SAE peuvent déposer des projets pour financement.

Les candidats devront renseigner le dossier type joint à cet appel.

Chaque projet pourra impliquer une ou plusieurs unités de recherche.

La date limite d'envoi des dossiers à irc-sae-direction@inrae.fr est fixée au **lundi 15 juin 2024**.

▪ Evaluation

La sélection des dossiers sera assurée par les membres du bureau de l'axe 1, composé de Vincent Allard (UMR GDEC), Muriel Bonnet (UMR Herbivores), Sabine Leroy (UMR MEDIS), Christophe Tatout (UMR iGRED), Bruno Moulia (UMR PIAF), Jacques Le Gouis (UMR GDEC) et José Pires (UMR Herbivores). Cette sélection se fera sur la base des critères suivants :

- Excellence scientifique du projet et de son environnement scientifique
- Caractère novateur/Etat de l'art
- Effet de levier pour le IRC-SAE, et pour le site clermontois
- Identification du verrou scientifique dans le cadre duquel s'inscrit le projet
- Retombées sociétales ou filières à moyen et long terme
- Prise de risque / impact du projet
- Dimension internationale
- Adéquation du budget et du calendrier avec les objectifs du projet

Pour l'évaluation des dossiers, le bureau de l'axe 1 s'appuiera sur les avis et recommandations d'au-moins un expert extérieur à l'axe 1. **La décision finale sera communiquée aux porteurs des projets lauréats, au plus tard, mi-juillet 2024.** Durant le processus d'évaluation, le bureau pourra être amené à auditionner les porteurs de projets.

Dossier de candidature

AXE 1 - CAAP

TITRE :

Porteur (s) :

Type de contrat demandé : soutien projet de recherche

Résumé : *le contexte, les objectifs, l'approche (10 lignes)*

Eligibilité de votre projet :

- Implique-t-il au minimum 2 entités de l'ISITE ? : Oui Non
- A-t-il un impact à moyen-terme sur la filière ? Oui Non
- Implique-t-il une collaboration avec un partenaire académique étranger (non éligible au financement) ? Oui Non
- Implique-t-il une collaboration avec un partenaire du monde socio-économique de la région (non éligible au financement) ? Oui Non
- Répond-t-il à des contraintes spécifiques des filières dans la région ARA ? Oui Non

	Partenaires impliqués (incluant le porteur) Nom prénom, structure	email	tel
1			
2			
3			

1) Contexte et objectifs¹

2) Démarche proposée

3) Caractère innovant et stratégique du projet dans le contexte international et dans la politique de site

4) Livrables

5) Valorisation scientifique ou appliquée envisagée

6) Calendrier prévisionnel

7) Références Bibliographiques

8) Visa du Directeur d'Unité du porteur de projet

¹ La longueur du document (parties 1 à 5) ne devra pas dépasser 3 pages (calibri, 11 pt)

BUDGET	Partenaire 1	Partenaire 2	Total projet	Soutien demandé à I-site Axe 1 IRC-SAE	Co-financement	Autofinancement

Le budget demandé peut inclure du fonctionnement, des missions, et l'achat de matériel de recherche (hors bureautique)